



TREMLIN NOCTAMBULES

Samedi 18 Février 2017



Fiche d'inscription (retour au plus tard le vendredi 03 février 2017)

Nom de l'artiste ou de la formation :

Adresse du responsable :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

E-mail :

Veillez joindre :

- la fiche technique remplie
- le règlement signé
- Une biographie du groupe (indiquant l'origine du groupe, la composition de ses membres, la nature de son répertoire, ses influences et ses intentions, adresse éventuelle d'un myspace ou autres)
- Photocopie des cartes d'identité des membres du groupe
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Maquette de 2 ou 3 morceaux ou lien myspace

Je soussigné, souhaite participer au tremplin après avoir pris connaissance de son règlement et de ses conditions. J'atteste que les membres de la formation musicale que je représente n'exercent pas la profession de musicien.

Fait à le

Retour dossier de candidature :

Courrier

Service Jeunesse Saint-Aubin de Médoc

Tremplin «**Noctambules**»

Hôtel de ville route de joli-bois 33160 Saint-Aubin de Médoc

Mail culture@saintaubindemedoc.fr

Tel : 05 56 24 49 29

Port : 06 76 21 01 26



TREMLIN NOCTAMBULES

SAMEDI 18 Février 2017

Fiche technique

Cette fiche technique dûment remplie et signée sera obligatoirement rendue avant le **vendredi 03 février 2017** avec la fiche d'inscription. Veuillez rayer les mentions inutiles et/ou cocher les cases correspondantes. Vous trouverez également un plan de scène à compléter.

Ces renseignements nous permettront d'accueillir votre prestation dans les meilleures conditions techniques et de faciliter les changements de plateaux.

Nombre de musiciens & chanteurs :

Batterie (marque, référence) :

Accepteriez-vous que votre batterie puisse être utilisée par d'autres musiciens lors du tremplin ?

OUI ☐ NON ☐

Basse : OUI ☐ NON ☐

Amplificateur basse (marque, référence) :

Accepteriez-vous que votre amplificateur basse puisse être utilisé par d'autres musiciens lors du tremplin ? OUI ☐ NON ☐

Guitare électrique : OUI ☐ NON ☐

Combien ? :

Amplificateur(s) guitare électrique (marque, référence) :

.....

Guitare électro acoustique : OUI ☐ NON ☐

Combien :

Autres instruments :

(Type) : micro intégré OUI ☐ NON ☐

..... micro intégré OUI ☐ NON ☐

..... micro intégré OUI ☐ NON ☐

..... micro intégré OUI ☐ NON ☐

Clavier (s) ou modules de son OUI ☐ NON ☐ :

(Marque, référence) :

Chant :

Micro sur pied (s) Nombre :

Autres renseignements :

.....
.....
.....



TREMPLIN NOCTAMBULES

SAMEDI 18 Février 2017



PLAN DE SCENE (à compléter)

Batterie

Fait à le



TREMLIN NOCTAMBULES

SAMEDI 18 Février 2017



Règlement

Article 1 : Condition de participation

Le tremplin est ouvert aux musiciens amateurs. Les candidats attestent qu'aucun des membres de la formation musicale n'est musicien(ne) professionnel(le) ou n'émarge au régime d'intermittence du spectacle.

Les musiciens ayant gagné le tremplin lors des éditions précédentes ne peuvent pas participer.

Les candidats présenteront un répertoire original d'une durée de vingt minutes.

Ils s'engagent également à ne pas produire des reprises dont les droits sont enregistrés à la SACEM.

Aucune restriction de genre musical n'est établie par les organisateurs.

Le dossier complet de candidature devra être adressé au service jeunesse de Saint-Aubin de Médoc, hôtel de ville route de joli-bois 33160 Saint-Aubin de Médoc **avant le Vendredi 03 février 2017.**

Aucun dossier incomplet ne sera sélectionné.

Le fait même de participer au tremplin implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 : Sélection

Une sélection sera effectuée sur dossier par les organisateurs du Tremplin. Les candidats seront avertis de leur participation au plus tard le vendredi **10 février 2017.**

Article 3 : Représentations

Le tremplin se déroulera **le samedi 18 février 2017** à la salle Ronsard de St Aubin-Aubin de Médoc (route de Germignan).

Les candidats ne pourront pas choisir les horaires de représentation ; elles seront décidées par les organisateurs en fonction des spécificités techniques et logistique de la manifestation.

Afin de prévenir les troubles auditifs, les organisateurs pourront procéder à des changements de matériel lors des réglages techniques.

Article 4 : Prix

Le lauréat du tremplin se produira en première partie du **festival des Noctambules le samedi 03 juin 2017.**

Article 5 : Informations personnelles

Les participants acceptent que leur nom et leur photo soient utilisés dans le cadre de la promotion des activités de la structure organisatrice.

Conformément au chapitre VI de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant (article 26 de la loi).

Vous pouvez exercer ce droit à tout moment, en vous adressant au service jeunesse de Saint-Aubin de Médoc.

Signature de chaque musicien avec la mention « lu et approuvée » :